



PROGRAMME INTEGRE POUR LA DEPOLLUTION DE LA REGION DU LAC DE BIZERTE
FINANCEMENT : BANQUE EUROPEENE D'INVESTISSEMENT

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE



APPEL D'OFFRES N° 46249/19

**REHABILITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX HUILEUSES USEES
A LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE DE BIZERTE
(PROJET CLE EN MAIN)**

Dans le cadre du programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte (EcoPact) financé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Société Tunisienne des Industries de Raffinage-STIR- se propose de lancer un appel d'offres pour le choix d'une Entreprise Générale pour la réhabilitation (Etude, fourniture, travaux et mise en service) de la station de traitement des eaux usées industrielles huileuses déjà existante dans la raffinerie de Bizerte-Tunisie (projet clé en main).

Il est à préciser qu'en cas de participation sous forme de groupement de plusieurs entreprises, l'offre devra préciser que cette association forme un groupement solidaire. A cet effet, tous les membres de ce groupement doivent souscrire un acte d'engagement unique, et l'un d'entre eux est désigné comme mandataire et représentant du groupement vis-à-vis de la STIR.

Le soumissionnaire doit être une Entreprise Générale (EG) et doit avoir achevé de façon satisfaisante, depuis le 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date de remise des offres, au minimum deux contrats clé en main « EPC » pour la réhabilitation ou la construction de nouvelles stations de traitement des eaux huileuses industrielles dont la somme des montants ($MT = \sum m_i$) est supérieure ou égale à 10 millions de dinars ou son équivalent en devise, étant précisé que :

- a) Seuls les contrats en EPC seront pris en compte. Un contrat EPC est un contrat pour exécuter des prestations multidisciplinaires comprenant plusieurs corps de métiers (Génie civil, tuyauterie, instrumentation, etc. ...) et comprenant les études, l'approvisionnement des équipements et la construction pour la réhabilitation ou la construction des nouvelles stations de traitement des eaux huileuses industrielles réalisées dans le domaine des hydrocarbures (pétrole et gaz), de la chimie ou de la pétrochimie.
- b) En cas de participation en groupement, le cumul des références des membres de groupement sera pris en considération.
- c) Pour les contrats réalisés par le soumissionnaire en tant que membre d'un groupement, le montant qui sera pris en compte est la part qui lui est revenue.
- d) Seuls les contrats en EPC dont le montant est supérieur à 5 millions de dinars seront pris en considération.

- Pour les montants en devises, la conversion en dinar sera effectuée en utilisant le taux de change à la date de signature du contrat correspondant.
- La liste des références du soumissionnaire doit être accompagnée obligatoirement par les pièces justificatives y afférentes.

Le soumissionnaire doit avoir également la capacité financière lui permettant de faire face à ses engagements dans le cadre de ce marché. Le critère de solvabilité globale permettant d'apprécier cette capacité sera calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Avec :

- Actif réalisable = valeurs réalisables + valeurs disponibles
- Passif exigible = dettes courantes (fournisseurs, banques,..)

Ce ratio doit se situer entre 25 et 50% calculé sur la moyenne des 3 derniers exercices.

Pour la mesure de ce critère, le soumissionnaire doit présenter les états financiers des 3 derniers exercices certifiés.

En cas de participation sous forme de groupement, c'est la moyenne de tous les membres du groupement qui sera prise en compte.

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres, peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Bureau d'Ordre Central STIR - Bizerte, à partir du 15/01/2020 contre le paiement d'une somme de 50 Dinars non remboursable.

Les offres doivent parvenir en **trois (03) exemplaires** sous plis fermé, par voie postale et recommandés, ou par rapide poste ou être déposées directement au Bureau d'Ordre Central de la STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés- STIR- BP : 45/46 Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, Tunisie** et ce au plus tard le **17/03/2020 à 12h00**.

Toute offre parvenant à la STIR après la date fixée pour la remise des offres ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'Appel d'Offres et doivent être placées sous trois (3) enveloppes comme suit:

1. Une enveloppe extérieure sur laquelle ne sera marquée que l'adresse de la STIR avec la mention **(A ne pas ouvrir : Appel d'Offres N° 46249/16 Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées industrielles huileuses dans la raffinerie de Bizerte-Tunisie)** et comportant la caution provisoire, sous peine de rejet de l'offre, d'un montant égal à **Quatre vingt mille Dinars Tunisiens (80 000DT)** ainsi que les pièces constituant le dossier administratif conformément à l'article 10.1 du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres(CCAO) et les deux enveloppes suivantes :
2. **Une enveloppe (A)** portant la mention **"Offre technique"** contenant la proposition technique sans aucune indication des prix conformément aux dispositions de l'article 10.2 du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres (CCA0).
3. **Une enveloppe (B)** portant la mention **"Offre financière"** contenant toutes les pièces énumérées à l'article 10.3 du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres (CCA0).

En cas de participation sous forme de groupement :

- Chaque membre du groupement doit fournir les pièces administratives énumérées à l'article 10.1 du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres.
- Les documents d'appel d'offres doivent être paraphés, signés et portant les cachets humides de tous les membres du groupement sur toutes les pages.

- Une convention de groupement avec désignation du mandataire chef de file, devra être signée et légalisée par tous les entrepreneurs et/ou sociétés du groupement.

Il est à noter que la séance d'ouverture des offres techniques et financières est publique et se tiendra le **17/03/2020 à 14h00** au siège de la STIR à Bizerte à l'adresse suivante : «7021, Zarzouna Raffinerie »

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant celui de la date limite de la réception des offres à la STIR.

NB : - La STIR se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

- Toutes ces pièces doivent être établies, à défaut d'original, en copies certifiées conformes aux originaux